



Vous aspirez à faire entendre votre voix et à participer à l'élaboration des politiques publiques métropolitaines ? Vous êtes porteur d'idées et de propositions pour l'avenir ?

Devenez membre du Conseil de développement de Dijon métropole !

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE JUSQU'AU 30 AVRIL 2022



➤ POUR CANDIDATER

metropole-dijon.fr
rubrique je participe >
Conseil de développement



➤ CONDITIONS

Les personnes intéressées sont invitées à candidater sous réserve de respecter trois conditions :

- résider dans l'une des 23 communes de la métropole
- avoir plus de 18 ans
- ne pas avoir de mandat électif en cours selon les termes prévus par la loi.

➤ TIRAGE AU SORT

Courant mai 2022, les candidatures feront l'objet d'un tirage au sort sous contrôle d'un huissier de justice dans le respect de la parité femme - homme. Chaque candidat sera informé des résultats.

➤ DIALOGUER

Le Conseil de développement est une instance consultative apolitique qui inscrit son action dans un dialogue bienveillant et respectueux des opinions de chacun.

➤ AGIR

Le Conseil de développement anime le débat public en lien avec les acteurs du territoire. Il s'appuie sur l'expertise citoyenne pour apporter une aide à la décision des élus en émettant des avis, des préconisations et des propositions sur tous les sujets métropolitains.

➤ IMAGINER

Les membres du Conseil de développement sont associés à l'élaboration et à l'évaluation des politiques métropolitaines (cadre de vie, mobilité, environnement...). Ils agissent également dans une démarche prospective qui questionne l'avenir de la métropole.

